

Entreprises en difficultés : pensez à recourir à l'affacturage !

L'affacturage permet aux entreprises de transformer leurs « créances clients » (factures en attente de paiement) en une trésorerie immédiate. Cette solution permet d'accompagner les entreprises tout au long de leur développement, notamment lors des périodes de tensions, et peut également être utilisée lors d'une restructuration.

Republication du 5 février 2019

Depuis une dizaine d'années, l'affacturage est plébiscité par les entreprises à la recherche de facilités de trésorerie. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les encours d'affacturage, qui atteignaient 153 milliards d'euros en France en 2010, ont dépassé les 320 milliards d'euros à fin 2018, soit une croissance d'environ 10% par an. En France, les encours de l'affacturage sont désormais supérieurs à ceux des découverts bancaires ou encore de l'escompte.

Ce succès n'est pas dû à une hausse du nombre d'entreprises en difficultés : au contraire, celles-ci sont moins nombreuses depuis 2014 grâce à un contexte de reprise économique dans l'Hexagone. Si l'affacturage est plébiscité, c'est principalement pour son coût désormais faible et sa mise en œuvre simple au sein des entreprises. La recrudescence d'entreprises en difficultés observée fin

2018 pourrait également participer en 2019 à une hausse des volumes traités.

Quelles entreprises peuvent avoir recours à l'affacturage ?

L'affacturage s'adresse aussi bien aux petites, aux moyennes et aux grandes entreprises. 70% des encours proviennent d'ETI et de grandes entreprises, même si les PME sont les plus nombreuses à avoir recours à cette solution pour des montants généralement modestes. Les entreprises ayant recours à l'affacturage peuvent rencontrer des difficultés financières de différents types. Dans la plupart des cas, il s'agit d'entreprises faisant face à une simple baisse temporaire d'activité, souvent due à la perte d'un ou plusieurs grands clients. Il peut également s'agir d'entreprises présentes sur des marchés en contraction structurelle, notamment dans le domaine industriel.

Pour les entreprises en phase de restructuration, l'affacturage peut constituer une solution entrant dans le cadre d'un mandat ad hoc ou d'une procédure de conciliation. Enfin, de manière diamétralement opposée, il peut s'agir d'entreprises qui connaissent un développement trop rapide par rapport aux critères habituels des banques qui peinent à les suivre et rencontrent donc des besoins de trésorerie à court terme.

À lire aussi

Startupers, ne mélangez plus BUILD et RUN !

Quels sont les avantages et les contraintes ?

L'avantage de l'affacturage est d'être accessible aux entreprises dont la ou les banques se montrent réticentes pour augmenter leur ligne de crédit. Les entreprises d'affacturage n'ont en effet pas les mêmes préoccupations de solvabilité que les banques. Pour ces dernières, la solvabilité de l'entreprise financée est primordiale, tandis que les « factors » se concentrent sur la solvabilité des clients auprès desquels les factures ont été émises. En contrepartie, les entreprises d'affacturage ne peuvent financer que des sociétés facturant d'autres professionnels (activités B to B) et non des clients

particuliers (B to C). Ceci leur permet de s'assurer que les clients dont les factures sont en attente de paiement sont des entreprises immatriculées ou des administrations offrant un niveau élevé de garanties.

Certains secteurs B to B sont toutefois plus difficiles à prendre en charge comme le secteur du BTP, où les facturations surviennent pour des prestations parfois encore partielles présentant un risque de recouvrement si l'ouvrage n'est pas livré conformément aux attentes du client. La plupart des autres secteurs de l'industrie et des services sont quant à eux éligibles.

Comment fonctionne le processus d'affacturage ?

L'affacturage suit un processus simple : l'entreprise transmet ses factures le plus souvent de manière dématérialisée en attente de paiement à un « factor » qui lui délivre en échange une avance de trésorerie sous 24 à 48 heures. Le volume d'intervention et de financement est illimité dans le cadre de l'encours des factures, alors qu'une banque refusera souvent de prêter au-delà d'un certain montant. L'affacturage intègre également une assurance-crédit qui permet aux entreprises d'être couvertes en cas d'insolvabilité du client facturé.

L'affacturage, ça coûte cher ?

Le coût d'une solution d'affacturage se décompose en deux éléments : une commission de service assise sur le chiffre d'affaires cédé par l'entreprise, ainsi qu'un coût de financement (avance financière sur le montant de la facture). Par le passé, la mise en place d'une solution d'affacturage pouvait être onéreuse : la faible maturité du marché et les coûts de traitement des factures envoyées par courrier se traduisaient par une commission élevée prise sur les encours affacturés.

De nos jours, la courbe de vie du produit tendant vers la maturité, ces freins ont disparu et la digitalisation des processus, ainsi que les évolutions technologiques, ont permis aux acteurs de l'affacturage de faire baisser le prix de leur prestation. La forte croissance du marché, encore à 10% en 2018, est l'illustration parfaite que l'affacturage est devenu très concurrentiel parmi les solutions de crédit court terme.

André Le Tulzo, Responsable Restructuring chez FactoFrance

Article écrit par ANDRÉ LE TULZO